

Université de Moncton  
Pêches et Océans Canada  
Centre de Recherches Halieutiques et Océanologiques du Bénin

**CRÉATION D'UNE AIRE MARINE PROTÉGÉE (AMP) AU  
BÉNIN (AFRIQUE DE L'OUEST)**

Rapport de stage 2007 - 2008

Par  
Mojisola Fakorédé  
M. Sc. Biologiste de la Faune et de ses Habitats

Février 2008

INTRODUCTION.....	3
1. DESCRIPTION DU MANDAT.....	4
2. PRESENTATION DES ORGANISATIONS .....	5
2.1. Université de Moncton .....	5
2.2. Ministère des Pêches et Océans du Canada, Région du Golfe.....	5
2.3. Agence Canadienne de Développement International .....	6
2.4. Centre de Recherches Halieutiques et Océanologiques du Bénin.....	6
3. ORGANISATION DU TRAVAIL .....	7
3.1. Recherche et analyse documentaires.....	7
3.2. Séances de travail.....	10
3.3. Participation aux ateliers .....	13
3.4. Autres activités .....	14
3.4.1. Études biologiques .....	14
3.4.2. Collecte des données de paramètres physico-chimiques sur le Lac Nokoué .....	14
CONCLUSION ET PROPOSITIONS .....	15
ANNEXES .....	16
ANNEXE 1 : PLAN D'ACTIVITÉS DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'UNE AIRE MARINE PROTÉGÉE .....	17
ANNEXE 2 : Feuillet sur les quatre sites d'intérêt.....	20

## INTRODUCTION

Le Bénin avec sa façade maritime, son plateau continental et son complexe fluvio - lagunaire du Sud dispose d'une diversité d'écosystèmes humides se traduisant par la présence d'une importante diversité biologique marine, côtière et continentale. La forte pression surtout anthropique exercée sur ces écosystèmes humides du Sud – Bénin a pour corollaires une perturbation de ses fonctions de production, de régulation écologique et de ses fonctions culturelles. Au Bénin, comme dans les autres pays en développement, les populations dépendent des ressources naturelles pour leur survie. Les principales activités économiques dans la zone côtière du Bénin s'articulent autour de la production animale, végétale, de la transformation de ces produits et autres activités (exploitation des carrières de sable, saliculture, installation du système d'*Acadjas*, développement du tourisme). L'amélioration des conditions de vie des populations riveraines de ces écosystèmes ainsi que le maintien de leurs activités ne sont pas dissociables de la pérennité des ressources marines et côtières. Face à ce constat, plusieurs projets et études ont été conduites pour la mise en place et la gestion de zones prioritaires de conservation de la biodiversité afin d'assurer le maintien de la richesse biologique de la zone côtière. Ainsi donc, grâce au projet Grand Écosystème Marin du Courant de Guinée (GEM – CG), quatre (04) sites potentiels ont été identifiés pour l'instauration d'Aires Marines Protégées (AMP) au Bénin. Il s'agit du :

- (i) site de Nazounmè - Bouche du Roi,
- (ii) site d'Avlékété-Togbin,
- (iii) site d'Avlékété et
- (iv) site lacustre du lac Nokoué.

Dans le cadre de la collaboration entre le MPO (Canada) et le CROHB (Bénin) sur la création d'une Aire Marine Protégée (AMP) au Bénin, des actions ont déjà été menées depuis 2003. Le présent stage n'est donc qu'une suite logique de toutes ses actions déjà entreprises pour le maintien de la collaboration.

## 1. DESCRIPTION DU MANDAT

Dans le cadre du Programme de stages internationaux pour les jeunes mis en place par l'ACDI, le bureau des relations internationales de l'Université de Moncton nous a recruté pour un stage de sept mois relativement à la mise en place d'aires marines protégées au Bénin. Le premier et le dernier mois du stage se déroulent sur le campus de Moncton de l'Université de Moncton avec un séjour de cinq mois au Bénin.

Durant le premier mois à Moncton au Canada, nous nous sommes familiarisés avec les objectifs du stage et nous avons fait une analyse de la littérature existante dans le domaine des aires marines protégées et rempli les formalités de départ. Au Bénin, des tâches nous ont été assignées par le CRHOB et le plan de travail élaboré et validé (Tableau 1) par toutes les parties durant la première partie du stage nous a servi de référence pour mener à bien nos activités. La dernière partie du stage permettra de faire le point des deux premières parties à la partie canadienne.

**Tableau 1 : Cadre logique du stage**

Objectifs	Résultats Attendus	Indicateurs	Activités
I. Participer à la phase de démarrage du projet pilote en fournissant certains outils nécessaires à l'initiation de l'instauration de zones marine protégées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet pilote a effectivement démarré.</li> <li>- Existence d'un site pilote suivant la démarche canadienne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ZPM bien identifiées</li> <li>- Cadre juridique et institutionnel bien définis</li> <li>- Les outils canadiens en matière d'instauration de ZPM sont utilisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire le point des actions menées dans le cadre du projet depuis mars 2007</li> <li>- Faire le diagnostic des problèmes liés au démarrage effectif</li> <li>- Partager la démarche et l'expérience canadienne</li> </ul>
II. Travailler en équipe sur la caractérisation des sites déterminés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Caractéristiques biologiques, écologiques, socio-économiques, juridiques des sites sont bien connus.</li> <li>- Sites cartographiés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'une base de données scientifiques sur chaque site</li> <li>- Existence de cartes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collecte de données biologiques, écologiques, sociologiques, économiques et juridiques</li> <li>- Analyses des données</li> <li>- Interprétation de ces données</li> <li>- Élaboration de cartes thématiques</li> </ul>

Objectifs	Résultats Attendus	Indicateurs	Activités
III. Suivi des paramètres physiques et chimiques des eaux marines, lacustres et lagunaires	Qualité des eaux marines, lacustres et lagunaires est bien connue		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse des échantillons d'eau recueillis sur les plans d'eau de la zone côtière</li> <li>- Suivi des indicateurs de pollution des eaux.</li> </ul>
IV. Études et suivi des espèces halieutiques commerciales, menacées ou en voie de disparition.	Actualisation de la banque de données du CROHB sur les espèces halieutiques commerciales, menacées ou en voie de disparition	Base de données actualisée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mensuration et prise de poids d'individus de plusieurs espèces de poisson</li> <li>- Statistiques de pêche</li> </ul>
V. Mise en place d'un système de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un système de suivi - évaluation efficace existe</li> <li>- Une personne est responsabilisée</li> </ul>	Le processus de mise en place du projet pilote suit son cours au delà du stage.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Établir les grandes lignes du suivi du projet pilote</li> <li>- Proposer quelqu'un en accord avec le CROHB pour le suivi</li> </ul>

## 2. PRESENTATION DES ORGANISATIONS

### 2.1. Université de Moncton

L'Université de Moncton est une organisation universitaire à caractère public. Elle est reconnue en Acadie et dans la Francophonie pour l'excellence de son enseignement, de sa recherche et sa contribution au développement de la société acadienne et universelle. Le Bureau de la coopération et des échanges internationaux développe, coordonne et fait la promotion de la coopération et des échanges internationaux au sein de l'Université de Moncton.

### 2.2. Ministère des Pêches et Océans du Canada, Région du Golfe

La Région du Golfe du Ministère des Pêches et des Océans (MPO) comprend toutes les eaux du golfe du Saint-Laurent baignant la côte Est du Nouveau-Brunswick, la côte de la Nouvelle-Écosse donnant sur le détroit de Northumberland et l'ouest du Cap-Breton ainsi que l'ensemble de l'Île-du-Prince-Édouard. Il gère un réseau de 118 administrations portuaires et

dessert environ 12 000 pêcheurs, dont près de 40 % sont francophones. La Région du Golfe est la seule région de Pêches et Océans Canada à être désignée bilingue et environ la moitié des membres de son personnel est bilingue.

La direction du Centre des Pêches du Golfe du MPO est en collaboration avec la CRHOB depuis 2003 à la suite d'un accord de principe entre les deux institutions. Comme contribution à cette collaboration, le CRHOB a reçu : (i) la visite d'un conseiller scientifique en la personne de Gilles Martin en février 2006 qui a fait l'état des lieux et (ii) l'envoi de deux stagiaires Valérie Busque et Lysandre Landry d'octobre 2006 à février 2007.

### ***2.3. Agence Canadienne de Développement International***

Le gouvernement du Canada à travers son volet de programme « Objectif carrière » de la [Stratégie emploi jeunesse](#) vise à donner aux jeunes l'expérience et les outils nécessaires pour amorcer leur carrière du bon pied. L'Agence Canadienne de Développement International (ACDI) par le biais du Programme de stages internationaux pour les jeunes (PSIJ) offre aux diplômés d'études post secondaires la chance d'acquérir une expérience de travail inoubliable dans un pays en développement tout en participant aux objectifs du Canada en matière de développement international. Les stagiaires contribuent ainsi non seulement à leur propre croissance personnelle et professionnelle, mais l'organisation partenaire les aidera à chercher un emploi à la fin de votre stage.

### ***2.4. Centre de Recherches Halieutiques et Océanologiques du Bénin***

Le Centre de Recherches Halieutiques et Océanologiques du Bénin (CRHOB) est placé sous la tutelle administrative du Centre Béninois de la Recherche Scientifique et Technique (CBRST). Il a pour mission d'effectuer les recherches nécessaires à la connaissance de l'Environnement aquatique (marin et lagunaire) en vue de sa préservation, de sa protection et la mise en œuvre d'une exploitation une gestion rationnelle et durable des ressources aquatiques renouvelables ou non, vivantes ou non vivantes.

Le Centre entretient beaucoup de coopérations bilatérales nationales, régionales et internationales.

### **3. ORGANISATION DU TRAVAIL**

#### **3.1. Recherche et analyse documentaires**

La recherche et l'analyse de la littérature existante dans le domaine des aires marines protégées nous ont conduit à consulter plusieurs documents. Voici une revue exhaustive de la littérature scientifique, juridique, etc. consacrée au domaine couvert par le stage.

**ABE. 2001a. Étude de faisabilité pour la mise en place des réserves naturelles gérées par les communautés dans les sites RAMSAR 1017 et 1018. Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE), Ministère de l'environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme (MEHU), Cotonou, Bénin. 92 p.**

L'étude est réalisée dans le cadre de la Gestion Intégrée de Zone Côtière et constitue un prolongement des études réalisées dans le compte du Programme d'Aménagement des Zones Humides. Le rapport comporte l'identification des zones prioritaires pour la conservation des espèces, le choix définitif des zones après enquête et consultations, la cartographie sommaire des zones retenues, l'analyse du cadre humain et une proposition de la faisabilité des différentes options de gestion des zones retenues.

---

**Adjé, A. H. C. 2005. Deux exemples de la création et de la gestion des aires marines protégées ou des zones d'exploitation contrôlée pour la conservation des espèces exploitées au Canada : leçons pour l'Afrique de l'Ouest. Maîtrise canadienne en gestion des ressources maritimes, Université du Québec à Rimouski, Rimouski, Canada. 86 p.**

L'étude fait du contexte canadien d'aires marines protégées et/ou de zones d'exploitation contrôlée un outil de conservation et de gestion soutenable des ressources marines. Son objectif ultime est de susciter la création d'un réseau d'AMP/ZEC en Afrique pour harmoniser les efforts de conservation des ressources halieutiques, développer les pêcheries et lutter contre la pauvreté de ses populations.

---

**Busque, V., L. Landry. 2007. Recueil de documents sur la zone marine, lagunaire et lacustre du Sud du Bénin. Union des Pêcheurs des Maritimes (UPM). Canada. 20pp.**

Le recueil de documents a été préparé afin de rendre disponible le plus d'informations possible sur l'environnement des zones marines, lagunaires et lacustres du sud du

---

Bénin. Cette compilation est destinée aux scientifiques et aux gestionnaires des zones humides de part le monde intéressés par le sujet. De façon générale, ce recueil peut-être divisé en deux grands thèmes : *i*) les milieux aquatiques et humides du sud du Bénin et, *ii*) les stratégies de gestion de ces milieux. Le recueil est constitué d'articles descriptifs sur la situation ponctuelle d'une espèce ou d'un milieu en particulier. Plusieurs rapports et thèses relatent les problèmes et les solutions potentielles au sujet de la gestion de l'environnement et de la législation des questions environnementales.

**Martin, G. 2006. Création d'une aire protégée au Bénin : État des lieux. Rapport préparé pour le Centre des Pêches du Golfe. Ministère des Pêches et Océans. Canada. 31pp.**

Le document constitue un état des lieux du projet pilote d'instauration d'une aire marine protégée au Bénin. Il fait une brève description de quelques éléments du contexte béninois affectant le processus d'instauration. Le travail résume également tout ce qui a été accompli jusque là par les équipes en place et propose en conclusion un calendrier pour la suite des événements dans un court terme.

---

**Ministère des Pêches et Océans (MPO). 1999. Cadre national pour l'établissement et la gestion des zones de protection marines. Pêches et Océans Canada. Document de travail**

Ce document présente l'approche générale qu'adoptera le Ministère des Pêches et Océans pour établir et gérer les Zones de Protection Marines à l'échelle du Canada.

---

**CEDED-ONG, 2007. Création des aires marines protégées (AMP) du Bénin : Identification et description des sites. Rapport final. 150 pages + annexes.**

Cette étude fait une localisation précise des (04) sites potentiels, la description des différents écosystèmes les constituant et la présentation des communautés habitant les sites ainsi que leurs activités. Un accent est mis sur les impacts générés par les différentes activités des populations et les mesures alternatives proposées. Les sites identifiés sont : (i) l'aire marine de Nazounmè-Bouche du Roi, (ii) l'aire d'Avlékété-Togbin, (iii) l'aire marine d'Avlékété, (iv) les aires à protéger du lac Nokoué.



**Issa, M., F. Dossou. 2007. Étude pour la proposition d'une réglementation portant création d'aires marines protégées au Bénin. Rapport d'étude. 39 pages.**

L'étude propose le renforcement de la base légale essentielle à la conservation des écosystèmes marins et lagunaires nationaux et au développement socio-économique des populations des AMP des localités identifiées. L'aspect gouvernance environnementale des AMP a permis de proposer une réglementation conséquente. Le rapport comprend : (i) une démarche méthodologique utilisant les techniques participatives ; (ii) un exposé des motifs concourant à la prise d'une réglementation et (iii) un projet de décret portant création d'Aires Marines Protégées.

---

**Processus de mise en place de l'AMP de Joal-Fadiouth au Sénégal.**

Ce document présente les outils de diagnostics et la méthodologie utilisés dans la mise en place d'une AMP au Sénégal.

---

**Goepp, J. Aire marine protégée du Bamboung. Projet Narou Heuleuk OCEANIUM.**

Cet article présente les aspects de la création et de la gestion de l'Aire marine protégée communautaire du Bamboung au Sénégal. La mise en place de l'aire s'est faite grâce à une réelle volonté locale et au projet Narou Heuleuk mis en œuvre par l'Océanium qui bénéficie de l'appui du Fonds Français pour l'Environnement Mondial.

---

**Programme d'Actions Stratégiques (Avant-projet) pour le Grand Écosystème Marin du Courant de Guinée. 36 pages.**

C'est un document politique négocié qui définit la politique, les réformes juridiques et institutionnelles nécessaires à la résolution des problèmes prioritaires transfrontaliers préalablement identifiés.

---

### *3.2. Séances de travail*

Afin de bien réussir les tâches à nous assignées par le CROHB (voir annexe), des personnes ressources ont été rencontrés tout au long du stage. Au Canada, des séances de travail ont eu lieu avec Maurice Thériault, Robert Nowlan, Michael Chadwick, Mireille Chiasson, Isabelle Frenette et Gilles Martin. Nous avons également fait des échanges avec les deux précédentes stagiaires Lysandre Landry et Valérie Busque. Au Bénin, plusieurs séances de travail ont aussi eu lieu avec l'équipe u CRHOB, des personnes ressources et les intervenants dans le cadre du projet d'aires marines protégées au Bénin. Les rencontres avec les pêcheurs se résument comme suit :

#### *3.2.1. Séance de travail avec Mme Gbaguidi et Mr Plasard Sowanou (pêcheur)*

Mme Amélie Gbaguidi est du CRHOB et s'occupe de la gestion des Ressources Halieutiques. Mr Plasard Sowanou est un pêcheur natif du lac Ahémé qui fait partie des promoteurs des frayères communautaires sur ce lac. Cette séance de travail a permis de faire la programmation d'une visite de groupes de pêcheurs sur le lac Ahémé. Mr Plasard a donc été responsabilisé pour prendre contact avec les notables, les dignitaires des cultes traditionnels, les responsables administratifs, les pêcheurs et les vendeuses des produits halieutiques.

#### *3.2.2. Première rencontre des groupes de pêcheurs sur le lac Ahémé*

Étaient présents des notables, des dignitaires des cultes traditionnels, le représentant administratif, des mareyeuses et le personnel du CRHOB. Les discussions ont été conduites autour des points suivants :

- Historique et état actuel du lac
- Quelles sont les causes actuelles de dégradation?
- Que pensent-ils d'une AMP?
- Quels sites proposent-ils pour une AMP?
- Quels sont les moyens de suivi qu'ils préconisent?

Cette séance a permis de connaître la genèse des problèmes qui sévissent sur le lac Ahémé. Grâce aux réflexions des notables et chefs traditionnels, il a été retenu que les plans d'eau ne pourraient retrouver leur état initial que dans la mise en valeur des rites protecteurs des plans d'eau. Des discussions, il ressort une disponibilité et une disposition de la population à la création d'une AMP. Des propositions faites pour la restauration des stocks de poissons et autres produits halieutiques, on peut retenir :

- l'interdiction des filets à petites mailles et en forme d'entonnoir;
- l'interdiction des barrages à nasses;
- la mise en place d'un système pour garder l'embouchure ouverte en permanence;
- la collaboration entre l'état et les dignitaires des cultes traditionnels;
- l'implication des femmes par le refus d'acheter les alevins chez les pêcheurs;
- l'exploitation des plaines d'inondation pour des trous à poisson;
- la possibilité de faire l'élevage des crevettes (crevetticulture) et la pisciculture;
- l'aménagement de frayères communautaires à l'image de celles financées par le PADPPA. La seule différence serait que ces frayères seront dénudées de façon rotatoire permettant l'augmentation de la productivité du lac et facilitant ainsi le dragage manuel.

A cet effet, un site entre les localités de Sègbohoulè et Mitogbodji nous a été proposé pour servir de site expérimental. Ce site est un trou creusé par les ancêtres pour se protéger de l'ennemi durant les guerres.

Il nous a été impossible de nous y rendre du fait de la période de crue. Dès le retrait des eaux, nous y retournerons pour y rencontrer d'autres dignitaires et prendre connaissance de l'emplacement proposé.

### *3.2.3. Deuxième rencontre des groupes de pêcheurs sur le lac Ahémé*

Cette rencontre avait deux objectifs : la poursuite des discussions au sujet de la mise en place d'une Aire Marine Protégée et la soumission d'un projet de dragage manuel du lac Ahémé pour faire face au problème de comblement du lac. La séance de travail a donc réuni des notables, des représentants administratifs, des pêcheurs, des dignitaires du culte traditionnel, des mareyeuses et nous personnel du CRHOB.

Malheureusement, toutes les dispositions n'ont pas été prises par nos contacts pour rencontrer les dignitaires des cultes traditionnels concernés par la mise en place de l'AMP. Néanmoins des discussions fructueuses et concluantes ont été menées au sujet du dragage manuel. Le projet de dragage manuel sera financé par le Programme de Développement Participatif de la Pêche Artisanale (PADPPA) et conduit par la population elle-même. Il a donc été question de voir l'adhésion de la population à ce projet qui une fois réussi permettra la mise en place de zones de frayères communautaires.

Après un bref exposé des objectifs du projet, des discussions ont été menées et les avis de la population recueillis. Un rendez-vous a donc été pris pour rencontrer le premier chef traditionnel demeurant à Cotonou.

#### *3.2.4. Séance de travail avec le premier chef traditionnel du village de Guézin*

Cette séance de travail s'est tenue dans le bureau du premier chef traditionnel à Cotonou. Il faut noter que ce dernier est un fonctionnaire de l'État béninois en poste au Commissariat du Port autonome de Cotonou. Étaient donc présents à la séance un notable, un dignitaire du culte traditionnel, Mme Amélie Gbaguidi et moi.

Des suites des échanges conviviaux, il ressort l'approbation du 1<sup>er</sup> chef traditionnel pour le projet de dragage. Il revient au CRHOB, à la Direction des Pêches et au PADPPA d'organiser par voie administrative une grande rencontre des élus locaux de chacune des communes ayant les plans d'eau en partage, des chefs de culte, de la population, etc.

#### *3.2.5. Rencontre d'une communauté de pêcheurs de la lagune côtière à Aïdo-plage*

Étaient présents des notables, des dignitaires des cultes traditionnels, le représentant administratif, des mareyeuses et le personnel du CRHOB. Les pêcheurs rencontrés nous ont conseillé une AMP plutôt en milieu lagunaire qu'en milieu marin. En effet, la population a déjà fait l'expérience sur la lagune côtière de frayères (trous à poissons) dédiées au Vodoun. Fort de cette expérience réussie, les pêcheurs rencontrés ont donc proposé la mise en place de ces frayères (en moyenne quatre par village) qui seront gérées par des dignitaires des cultes traditionnelles.

#### *3.2.6. Séance de travail avec le responsable de la composante Aménagement et réhabilitation des plans d'eau du PADPPA*

Dans le cadre de l'Aménagement et de la réhabilitation des plans d'eau, le programme PADPPA se propose de procéder au désensablement des zones comblées du lac Ahémé. A titre expérimental, le choix est porté sur le côté est du pont de Guézin en allant vers Comé. Il a donc été question d'analyser la stratégie à mettre en œuvre pour mener au mieux cette opération de dragage manuel au niveau du pont de Guézin. Quelques activités ont donc été proposées à savoir :

- Contact à titre informel avec les personnes influentes, riveraines du lac Ahémé et de la lagune côtière ;
- Séance de mobilisation des maires et des chefs de village de pêcheurs au niveau des mairies concernées (Ouidah, Kpomassè, Comé, Grand-popo et Bopa);
- Grande rencontre des représentants des communautés de pêcheurs concernées et
- Participation des institutions concernées par cette opération à un atelier de restitution

Par ailleurs, la séance s'est penchée sur la mise en place d'un observatoire pour la pêche maritime et continentale sur toute l'étendue du territoire national.

### **3.3. Participation aux ateliers**

#### *3.3.1. Atelier de validation du document des termes de référence du Programme d'Appui au Développement Participatif de la Pêche Artisanale (PADPPA)*

Le PADPPA est une réponse aux problèmes de surexploitation des ressources halieutiques ayant entraîné la baisse du pouvoir d'achat des pêcheurs opérant sur l'ensemble des plans d'eau du territoire national. Son but est d'améliorer les conditions de vie des populations vivant principalement des produits de la pêche en contribuant à la lutte contre la pauvreté. De façon spécifique, le Programme vise à :

- restaurer et accroître durablement les potentialités des plans d'eau;
- renforcer les capacités des communautés à gérer efficacement les ressources;
- diversifier les moyens d'existence des communautés de pêcheurs afin de réduire durablement la pression sur les plans d'eau.

#### *3.3.2. Atelier de validation de l'étude sur l'État des lieux de la pêche continentale au Bénin : Propositions d'amélioration pour un développement durable*

- Faire l'évaluation du PADPPA afin que les points non abordés par ce dernier soient pris en compte dans le cadre d'un autre programme.
- Faire recours à une approche globale et non sectorielle dans la gestion des écosystèmes et de la pêche continentale.
- Organiser des journées scientifiques de restitution dans le cadre de la recherche sur la pêche en général et la pêche continentale en particulier.

#### *3.3.3. Atelier de validation du Programme Régional Océanographie Physique en Afrique de l'Ouest*

Le CRHOB a organisé à Cotonou un atelier de lancement du Programme Régional Océanographie Physique en Afrique de l'Ouest financé par l'Institut de Recherche et de Développement. Le programme porte principalement sur trois thématiques:

- l'analyse et le suivi des conditions océaniques dans le nord du Golfe de Guinée;
- l'influence des conditions océaniques de surface sur la variabilité du flux de mousson;
- l'impact des conditions océaniques et climatiques sur les ressources et l'érosion côtière.

Dans le cadre de ce programme qui concerne au total cinq (05) pays de la sous - région ouest africaine (Bénin, Togo, Ghana, Côte d'Ivoire et Nigeria), le Bénin au travers du CRHOB abrite la coordination régionale.

### **3.4. Autres activités**

#### *3.4.1. Études biologiques*

La mensuration d'échantillons d'espèces halieutiques a porté sur des espèces pélagiques pêchées par la senne de plage à Aïdo plage : *Sardinella maderensis*, *Chloroscombus chrysurus*, *Selene doralis*, *Scomberomous tritor*. Le travail a consisté à prendre la taille des poissons. Cette série de données brutes et quelques autres préexistantes sur la pêche maritime artisanale et industrielle ont été introduite dans la base de données du CRHOB. La base de données ainsi mise à jour a été confié au chargé des analyses statistiques du centre qui pourra en faire de plus amples analyses.

#### *3.4.2. Collecte des données de paramètres physico-chimiques sur le Lac Nokoué*

Au total, six stations ont été parcourues sur le Lac Nokoué et le chenal de Cotonou pour la prise des mesures physico – chimiques. La barque motorisée du CRHOB a été utilisé ainsi que les appareils de mesure tels que le courantomètre, l'anémomètre et le multi - paramètre.

#### *3.4.3. Visite du musée de l'ONG "Nature Tropicale"*

Cette visite a coïncidé avec une manifestation sur le Forum de renforcement des capacités de la jeunesse pour le développement durable. Cette cérémonie avait pour but de faire la sélection de 10 éco – citoyens qui visiteront le Parc National de la Pendjari, une aire protégée située au Nord du Bénin. Au cours de cette même manifestation, un forum des journalistes béninois a été lancé afin de mieux canaliser les informations que la presse béninoise apporte sur les différents phénomènes environnementaux qui se produisent (exemple de la baleine qui a échoué sur la côte en octobre).

#### *3.4.4. Visite d'un site d'intérêt identifié par l'ONG "Nature Tropicale"*

Un site d'intérêt a été identifié à Cotonou par les populations et l'ONG Nature Tropicale. En effet, des bébés tortures marines vertes ont été localisées dans les eaux côtières en arrière du complexe hôtelier PLM à Cotonou. C'est un site qui possède des attraits touristiques (plage, roches, accès par voie terrestre et maritime). De plus, la population est disposée pour cette conservation. Il urge alors, d'ériger une aire marine communautaire afin de préserver cette biodiversité. Le coordonnateur de l'ONG voudrait qu'un projet soit monté afin que d'ici l'ouverture de la prochaine saison d'observation des baleines, un site d'observation des tortures marines existe.

## CONCLUSION ET PROPOSITIONS

Au cours du présent stage, nous avons pu prendre part à la phase de démarrage du projet pilote d'instauration d'aires marine protégées. Des feuillets ont été élaborés sur chacun des quatre sites potentiels identifiés (voir en annexes). Mis à part ces sites d'intérêt, des groupes de pêcheurs ont été rencontrés sur le lac Ahémé et le long de la côte à Aïdo plage. De plus, à SIAFATO, proche de la côte à Cotonou, des bébés tortues vertes ont été identifiés.

Si le processus de création suit son cours dans le cadre du programme Grand Écosystème Marin du Courant de Guinée pour les 04 sites sélectionnés, il urge d'entreprendre des actions d'aménagement pour le lac Ahémé et sur le site de SIAFATO fréquenté par les tortues vertes.

Afin de mettre en place un cadre règlementaire et juridique pour les aires marines protégées au Bénin, une étude pour la proposition d'une réglementation portant création d'aires marines protégées au Bénin a été validé et des démarches sont actuellement entreprises pour le transmettre au Gouvernement pour ratification.

Enfin, comme tâches courantes du CRHOB, nous avons pris part aux sorties de terrain dans le cadre du programme de suivi des paramètres physiques et chimiques des eaux marines, lacustres et lagunaires et du programme de suivi des espèces halieutiques commerciales, menacées ou en voie de disparition. Des données relatives aux paramètres physico-chimiques ont pu être prises sur le lac Nokoué et dans le chenal de Cotonou. Par contre, le long de la côte et au port de pêche, des mensurations ont été faite sur des individus de plusieurs espèces de poissons. La banque de données du CROHB a donc pu être actualisée sur les espèces halieutiques.

Somme toute, l'instauration d'AMP au Bénin a pris son envol. Les communautés à la base sont bien disposées et il existe un projet de document du cadre juridique et règlementaire de création d'aires marines protégées au Bénin.

Le CRHOB devra dans les prochains mois poursuivre une série d'activités afin de rendre fonctionnel l'aire marine protégées au Bénin. Pour ce faire, un plan d'activités est proposé pour l'année 2008 (voir annexes).

## **ANNEXES**



## **ANNEXE 1 : PLAN D'ACTIVITÉS DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'UNE AIRE MARINE PROTÉGÉE**

Ce plan d'activités comporte quatre rubriques à savoir :

- la préparation : c'est une phase qui permettra la création effective d'une aire. Une équipe de démarrage sera mise en place de concert avec les différents acteurs impliqués.
- les négociations : Après l'identification des parties prenantes, des mesures juridiques et règlementaires seront prises par la mise en place d'un organe de contrôle, d'un comité de gestion, d'un règlement intérieur, etc.
- la mise en œuvre proprement dite permettra dans sa phase active d'avoir une situation de référence de l'AMP, un plan d'actions bien élaboré, des bailleurs bien identifiés et une exécution effective des activités planifiées.
- la pérennisation : cette étape permettra de considérer les voies et moyens pour l'autofinancement des activités de l'AMP et pour lui assurer une autonomie de fonctionnement.

Les sous - activités dans les rubriques peuvent se faire simultanément.

ACTIVITES	PAR QUI ?	RESULTATS	COÛTS	CALENDRIER
<b>Préparation</b>				
Prise de contact avec les services étatiques, les populations et les différents partenaires	CRHOB	Lancement du processus		
Réunion de sensibilisation/concertation des différents acteurs impliqués	CRHOB	Mise en place d'une équipe de démarrage		
Visite de terrain	Équipe de démarrage	Délimitation de la zone à protéger de façon participative		
Discussions avec la collectivité locale avec comme objectif de formaliser l'accord pour la mise en place de l'AMP	Équipe de démarrage	Délibération du Conseil Municipal et proposition d'un projet de décret		
Publication du décret et affectation d'agents	Etat	AMP créée		
<b>Négociations</b>				
Assemblée générale pour l'identification des parties prenantes	Équipe de démarrage + agents de l'Etat	Identification des différentes parties prenantes		
Définition des rôles et responsabilités des différentes parties prenantes	Parties prenantes	Signatures d'Accords		
Réunion des parties prenantes pour former un comité de gestion et un organe de contrôle	Parties prenantes	Organe de contrôle et Comité de gestion créé avec un bureau, et différentes commissions		
Institutionnalisation du comité de gestion	Collectivité locale, Etat	Comité de gestion reconnu par les collectivités locales et l'Etat		
Proposition d'un règlement intérieur	Comité de gestion	Projet de règlement intérieur		
Validation du projet de règlement intérieur	Collectivité locale, Etat	Règlement intérieur		

ACTIVITES	PAR QUI ?	RESULTATS	COÛTS	CALENDRIER
<b>Mise en œuvre</b>				
Elaboration d'une situation de référence	Comité de gestion avec appui des partenaires	Situation de référence de l'AMP		
Planification participative des activités		Plan d'actions élaboré		
Identification des sources de financement potentielles	Comité de gestion	Baillleurs identifiés		
Mise en œuvre des activités		Exécution		
<b>Pérennisation</b>				
Mise en œuvre d'activités génératrices de revenus		Autofinancement des activités		
Réunion mensuelle du Comité de gestion	Comité de gestion	Procès Verbal		
Mise en place de fonds de roulement		Autonomie de fonctionnement		
Evaluation semestrielle de la gestion de l'AMP	Organe de contrôle	Situation administrative et financière de l'AMP connue et état des ressources évalué		
Assemblée générale annuelle	Parties prenantes	Bilan de la gestion Renouvellement des instances		

## **ANNEXE 2 : Feuillet sur les quatre sites d'intérêt**